

"Pierre Claver Mbonimpa fait l'objet d'accusations douteuses", estime HRW

Human Rights Watch, 17 mai 2014 Burundi : Un défenseur éminent des droits humains arrêté Pierre Claver Mbonimpa fait l'objet d'accusations douteuses liées à des commentaires à la radio (Nairobi) « Les autorités ont arrêté et mis en accusation un des principaux défenseurs des droits humains du Burundi, pour des motifs contestables. Pierre Claver Mbonimpa, âgé de 66 ans, président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), a été arrêté dans la capitale, Bujumbura, vers minuit le 15 mai 2014. Après avoir été interrogé par le parquet le 16 mai, Mbonimpa a été mis en accusation pour incitation à la désobéissance publique et atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, pour des remarques formulées à la radio dix jours auparavant. « Nous sommes profondément préoccupés par l'éventualité que l'arrestation de Mbonimpa ait pour motif son travail important en faveur des droits humains », a indiqué Daniel Bekele, directeur de la division Afrique de Human Rights Watch. « Les chefs d'accusation supposés ne représentent pas une infraction pénale réelle et il devrait être relâché immédiatement. » Les chefs d'accusation sont liés aux allégations de Mbonimpa sur la radio burundaise Radio publique africaine (RPA) le 6 mai selon lesquelles des jeunes Burundais avaient été armés, munis de tenues militaires et envoyés pour un entraînement militaire en République démocratique du Congo, pays frontalier du Burundi. Human Rights Watch n'a pas été en mesure de confirmer ces allégations. Après l'arrestation de Mbonimpa a été convoqué par la police judiciaire les 7 et 12 mai pour répondre à des questions à propos de ses déclarations. Il s'est présenté à ces deux occasions. Il a été convoqué une troisième fois, pour se présenter mais cette date a été reportée au 19 mai. Entre temps, Mbonimpa a été arrêté le 15 mai. Les autorités burundaises devraient libérer Mbonimpa immédiatement, a insisté Human Rights Watch. Si nécessaire, la police ou le parquet peuvent poursuivre leurs enquêtes et procédures légales tandis qu'il demeure en liberté. Mbonimpa est l'un des défenseurs des droits humains les plus actifs au Burundi et ce depuis longtemps. De même que d'autres militants de la société civile et journalistes indépendants burundais, il a régulièrement fait l'objet de harcèlement, d'intimidations, de menaces et de convocations par les autorités. Les gouvernements ont une obligation spéciale de protéger les défenseurs des droits humains contre les risques auxquels ils peuvent se trouver exposés du fait de leur travail. En 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration de l'ONU sur les Défenseurs des Droits de l'Homme, qui stipule que les individus et les associations ont le droit « de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » Ancien membre de la police, et lui-même ancien prisonnier, Mbonimpa a fondé l'APRODH pour défendre les droits des prisonniers et autres victimes atteintes aux droits humains. L'organisation travaille dans tout le pays, documentant les atteintes aux droits humains, faisant campagne en faveur de la justice, et faisant la promotion des droits humains. Mbonimpa a reçu plusieurs prix internationaux pour son travail en faveur des droits humains.